



Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jacques ASO,
- Monsieur Serge CAMBOU,
- Monsieur Robert LEON
- Monsieur Jean-Louis REMY

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNES POUVOIR :

- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur Jean-Louis REMY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Céline ROCHON, Responsable juridique

7 administrateurs sur 7 étant présents ou représentés, le Bureau a pu valablement délibérer.

I. FINANCES : Bessières - réhabilitation de 24 logements - Résidence « Henri Dunant » située chemin de la Gravette : autorisation d'emprunt

La présente note vise à autoriser la souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1552 952 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 24 logements de la Résidence Henri Dunant, chemin de la Gravette à BESSIERES (code programme 0060R1).

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	1 300 952 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	35 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	252 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	30 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Bureau autorise le Directeur, déléguaire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 12 janvier 2026

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance du
Bureau du 12 janvier 2026

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jacques ASO,
- Monsieur Serge CAMBOU,
- Monsieur Robert LEON
- Monsieur Jean-Louis REMY

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNES POUVOIR :

- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur Jean-Louis REMY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Céline ROCHON, Responsable juridique

7 administrateurs sur 7 étant présents ou représentés, le Bureau a pu valablement délibérer.

II. FINANCES : Bessières - réhabilitation et extension du foyer PASTOUREL : autorisation d'emprunt

La présente note annule et remplace la délibération en date du 31/01/2023 qui ne comportait pas de précisions quant au caractère révisable de l'emprunt.

La présente note vise à autoriser la souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1453 823 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation et l'extension du foyer PASTOUREL à BESSIERES (code programme 0072RE).

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	
Montant :	1453 823 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Bureau autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance du
Bureau du 12 janvier 2026

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jacques ASO,
- Monsieur Serge CAMBOU,
- Monsieur Robert LEON
- Monsieur Jean-Louis REMY

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNES POUVOIR :

- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur Jean-Louis REMY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Céline ROCHON, Responsable juridique

7 administrateurs sur 7 étant présents ou représentés, le Bureau a pu valablement délibérer.

III. FINANCES : L'Isle en Dodon - réhabilitation de 9 logements - Résidence « Comminges » située avenue du Chemin vert : autorisation d'emprunt

La présente note vise à autoriser la souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 165 592,22 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation des 9 logements de la Résidence Comminges, avenue du Chemin vert à L'Isle en Dodon (code programme 0098R2).

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	165 592.22 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Bureau autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance du
Bureau du 12 janvier 2026

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jacques ASO,
- Monsieur Serge CAMBOU,
- Monsieur Robert LEON
- Monsieur Jean-Louis REMY

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNES POUVOIR :

- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur Jean-Louis REMY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Céline ROCHON, Responsable juridique

7 administrateurs sur 7 étant présents ou représentés, le Bureau a pu valablement délibérer.

IV. FINANCES : Lanta - réhabilitation de 10 logements - Résidence « Hôtel des Postes » située 24 rue des Nobles : autorisation d'emprunt

La présente note vise à autoriser la souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 74 332,01 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation des 10 logements de la Résidence Hôtel des Postes située 24 rue des Nobles à Lanta (code programme 0148R1).

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	74 332.01 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Bureau autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance du
Bureau du 12 janvier 2026

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jacques ASO,
- Monsieur Serge CAMBOU,
- Monsieur Robert LEON
- Monsieur Jean-Louis REMY

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNES POUVOIR :

- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur Jean-Louis REMY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Céline ROCHON, Responsable juridique

7 administrateurs sur 7 étant présents ou représentés, le Bureau a pu valablement délibérer.

V. FINANCES : Sarremezan - réhabilitation de 2 logements - Résidence « Place de la Mairie » : autorisation d'emprunt

La présente note vise à autoriser la souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 98 290,11 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation des 2 logements de la Résidence « Place de la Mairie » située à Sarremezan (code programme 0158R2).

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	49 290 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	35 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET Ecoprêt
Montant :	49 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	30 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Bureau autorise le Directeur, déléguaire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 12 janvier 2026



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 12 janvier 2026



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance du
Bureau du 12 janvier 2026

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jacques ASO,
- Monsieur Serge CAMBOU,
- Monsieur Robert LEON
- Monsieur Jean-Louis REMY

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNES POUVOIR :

- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur Jean-Louis REMY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Céline ROCHON, Responsable juridique

7 administrateurs sur 7 étant présents ou représentés, le Bureau a pu valablement délibérer.

VI. FINANCES : Longages - réhabilitation d'un logement - Résidence située 20 Chemin de Peyonne : autorisation d'emprunt

La présente note vise à autoriser la souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 35 051.56 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation d'un logement de la Résidence située 20 Chemin de Peyonne à Longages (code programme 0171R1).

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	35 051.56 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Bureau autorise le Directeur, déléguétaire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance du
Bureau du 12 janvier 2026

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jacques ASO,
- Monsieur Serge CAMBOU,
- Monsieur Robert LEON
- Monsieur Jean-Louis REMY

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNES POUVOIR :

- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur Jean-Louis REMY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Céline ROCHON, Responsable juridique

7 administrateurs sur 7 étant présents ou représentés, le Bureau a pu valablement délibérer.

VII. FINANCES : Lanta - réhabilitation de 8 logements - Résidence « Place du Marché » située 1 route de Caraman : autorisation d'emprunt

La présente note vise à autoriser la souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 66 359,48 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 8 logements de la Résidence « Place du Marché » située 1 route de Caraman à Lanta (code programme 0185R1).

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	66 359.48 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Bureau autorise le Directeur, déléguétaire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance du
Bureau du 12 janvier 2026

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jacques ASO,
- Monsieur Serge CAMBOU,
- Monsieur Robert LEON
- Monsieur Jean-Louis REMY

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNES POUVOIR :

- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur Jean-Louis REMY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Céline ROCHON, Responsable juridique

7 administrateurs sur 7 étant présents ou représentés, le Bureau a pu valablement délibérer.

VIII. FINANCES : Bessières - réhabilitation de 15 logements - Résidence « Lassalle » située rue de la Chapellerie : autorisation d'emprunt

La présente note vise à autoriser la souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 366 267 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 15 logements de la Résidence « Lassalle » située rue de la Chapellerie à Bessières (code programme 1007R2).

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	1173 767 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	35 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	192 500 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	30 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Bureau autorise le Directeur, déléguétaire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance du
Bureau du 12 janvier 2026

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jacques ASO,
- Monsieur Serge CAMBOU,
- Monsieur Robert LEON
- Monsieur Jean-Louis REMY

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNES POUVOIR :

- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur Jean-Louis REMY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Céline ROCHON, Responsable juridique

7 administrateurs sur 7 étant présents ou représentés, le Bureau a pu valablement délibérer.

IX. FINANCES : Bessières - réhabilitation de 8 logements - Résidence « Cannas » située 225 chemin Lassalle et 152, 200, 237, 246, 259, 268 et 309 rue de la Chapellerie : autorisation d'emprunt

La présente note vise à autoriser la souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 712 180 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 8 logements de la Résidence « Cannas » située 225 chemin Lassalle et 152, 200, 237, 246, 259, 268 et 309 rue de la Chapellerie à Bessières(code programme 1008R2).

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	618 180 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	35 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	94 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	30 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Bureau autorise le Directeur, déléguétaire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance du
Bureau du 12 janvier 2026

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jacques ASO,
- Monsieur Serge CAMBOU,
- Monsieur Robert LEON
- Monsieur Jean-Louis REMY

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNES POUVOIR :

- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur Jean-Louis REMY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Céline ROCHON, Responsable juridique

7 administrateurs sur 7 étant présents ou représentés, le Bureau a pu valablement délibérer.

X. FINANCES : Bessières - réhabilitation de 4 logements - Résidence « Les Ecoles » située 120 rue Privat : autorisation d'emprunt

La présente note vise à autoriser la souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 328 955 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 4 logements de la Résidence « Les Ecoles » située 120 rue Privat à Bessières (code programme 1014R1).

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	266 955 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	35 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	62 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	30 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Bureau autorise le Directeur, déléguétaire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance du
Bureau du 12 janvier 2026

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jacques ASO,
- Monsieur Serge CAMBOU,
- Monsieur Robert LEON
- Monsieur Jean-Louis REMY

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNES POUVOIR :

- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur Jean-Louis REMY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Céline ROCHON, Responsable juridique

7 administrateurs sur 7 étant présents ou représentés, le Bureau a pu valablement délibérer.

XI. FINANCES : Bessières - réhabilitation de 13 logements - Résidence « Saint Jean » située 15 rue Saint Jean et 60 allée des écoles : autorisation d'emprunt

La présente note vise à autoriser la souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 632 793 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 13 logements de la Résidence «Saint Jean » située 15 rue Saint Jean et 60 allée des Ecoles à Bessières (code programme 1018R1).

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	405 293 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	35 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	227 500 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	30 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Bureau autorise le Directeur, déléguétaire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance du
Bureau du 12 janvier 2026

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jacques ASO,
- Monsieur Serge CAMBOU,
- Monsieur Robert LEON
- Monsieur Jean-Louis REMY

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNES POUVOIR :

- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur Jean-Louis REMY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Céline ROCHON, Responsable juridique

7 administrateurs sur 7 étant présents ou représentés, le Bureau a pu valablement délibérer.

XII. FINANCES : Longages - réhabilitation d'un logement - Résidence des « Gestes » située 24 rue des Gestes : autorisation d'emprunt

La présente note vise à autoriser la souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 39 670.05 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation d'un logement de la Résidence des « Gestes » située 24 rue des Gestes à Longages (code programme 1027RC).

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	39 670.05 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Bureau autorise le Directeur, déléguétaire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance du
Bureau du 12 janvier 2026

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jacques ASO,
- Monsieur Serge CAMBOU,
- Monsieur Robert LEON
- Monsieur Jean-Louis REMY

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNES POUVOIR :

- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur Jean-Louis REMY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Céline ROCHON, Responsable juridique

7 administrateurs sur 7 étant présents ou représentés, le Bureau a pu valablement délibérer.

XIII. FINANCES : Bessières - réhabilitation de 6 logements - Résidence « Presbytère » située 23 place St Jean : autorisation d'emprunt

La présente note vise à autoriser la souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 250 536 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 6 logements de la Résidence « Presbytère » située 23 place St Jean à Bessières (code programme 2020R1).

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	103 536 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	35 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	147 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	30 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Bureau autorise le Directeur, déléguétaire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 12 janvier 2026


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance du
Bureau du 12 janvier 2026

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jacques ASO,
- Monsieur Serge CAMBOU,
- Monsieur Robert LEON
- Monsieur Jean-Louis REMY

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNES POUVOIR :

- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur Jean-Louis REMY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Céline ROCHON, Responsable juridique

7 administrateurs sur 7 étant présents ou représentés, le Bureau a pu valablement délibérer.

XIV. FINANCES : Bessières - Réhabilitation de 2 logements - Résidence « Faubourg des Arts » située 255 rue Faubourg des Arts et 72 impasse du Tarn : autorisation d'emprunt

La présente note vise à autoriser la souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 66 725 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 2 logements - Résidence « Faubourg des Arts » située 255 rue Faubourg des Arts et 72 impasse du Tarn à Bessières (code programme 2050R1).

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	46 225 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	35 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	20 500 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	30 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Bureau autorise le Directeur, déléguétaire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 12 janvier 2026


Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 12 janvier 2026


Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance du
Bureau du 12 janvier 2026

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jacques ASO,
- Monsieur Serge CAMBOU,
- Monsieur Robert LEON
- Monsieur Jean-Louis REMY

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNES POUVOIR :

- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur Jean-Louis REMY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Céline ROCHON, Responsable juridique

7 administrateurs sur 7 étant présents ou représentés, le Bureau a pu valablement délibérer.

XV. FINANCES : Boussens - Réhabilitation de 11 logements - Résidence « Bousquet 2 » : autorisation d'emprunt

La présente note annule et remplace la délibération du 03/10/2025 qui ne comportait pas de précisions quant à la répartition entre Prêt PAM et ECO PRET.

La présente note vise à autoriser la souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 221 145 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de la Résidence BOUSQUET 2 à BOUSSENS (code programme 0102RE).

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	149 645 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	23 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	ECO PRET
Montant :	71 500 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	23 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,25% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Bureau autorise le Directeur, déléguétaire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 12 janvier 2026



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 12 janvier 2026



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON